

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 août 2018

Communiqué de presse

Élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Martinique

La date de clôture des élections pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture de Martinique est fixée au 31 janvier 2019.

Les électeurs, chefs d'exploitation et assimilés, propriétaires et usufruitiers, salariés, anciens exploitants et groupements professionnels agricoles sont invités à se faire inscrire sur les listes électorales.

Les demandes sont reçues à la Préfecture, bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation, siège de la commission d'établissement des listes électorales, entre le 1^{er} août et le 15 septembre 2018 pour les électeurs individuels et jusqu'au 1^{er} octobre 2018 pour les groupements professionnels agricoles.

Pour tout renseignement s'adresser à la Préfecture, bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation, par téléphone au 0596 39 36 52 ou 0596 39 36 61 ou par courriel à l'adresse elections@martinique.pref.gouv.fr

Vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture www.martinique.pref.gouv.fr – rubrique élection de la chambre d'agriculture.